



- EXPOSITIONS
- DEGUSTATIONS
- CONCOURS

**28 et 29 OCTOBRE 2023**

**Patronnée par les VERGERS BOIRON**

*Fabriqués exclusivement avec les Purées des VERGERS BOIRON*

Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent un concours de dégustation des meilleurs **entremets « purée de Sudachi »**.

Sont admis à participer les **PATISSIERS** (patrons et ouvriers) qui devront certifier sur l'honneur que l'entremets présenté est bien de leur fabrication.

Ils devront certifier sur l'honneur que l'entremets présenté est bien de leur fabrication.

---

**ARTICLE 1 : inscription** le droit d'inscription est gratuit

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :  
JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE, 13 rue du Tour de la Halle - 41200  
ROMORANTIN-LANTHENAY

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 14 octobre 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

**ARTICLE 2 : envoi et réception**

**Les concurrents devront remettre :**

- **2 ENTREMETS** de 6 personnes chacun à la « **purée de Sudachi** ».
- **+ 3 verrines (emballage perdu)** en présentation **plus 1 verrine** en dégustation

Le dépôt est prévu le **vendredi 27 octobre jusqu'à 20 heures** et dans la **matinée du samedi 28 octobre, entre 6h00 et 8h30**. Le lieu sera précisé dans l'accusé de réception après inscription.

Pour valoriser ce concours, **un entremets et les verrines** seront **présentés au public** dans une vitrine réfrigérée. Ceci permettra de mettre en valeur, de faire connaître les produits et lui donnera un argument de vente. **Le deuxième entremets et une verrine, réservés à la dégustation**, seront entreposés en chambre réfrigérée.

Les entremets et verrines devront être présentés **sous double emballage cartonné**, dont celui de l'extérieur comportera **sur une étiquette**, les nom, prénom, adresse, téléphone, profession et l'établissement où exerce le candidat et **celui de l'intérieur, aucune inscription**.

Afin de s'approvisionner en purées des VERGERS BOIRON, le candidat contactera Monsieur Dan PHONG 06 10 60 74 75 ([dphong@boironfreres.com](mailto:dphong@boironfreres.com)) qui lui indiquera le distributeur le plus proche de son entreprise (échantillon gratuit). Il pourra consulter le site [www.my-vb.com](http://www.my-vb.com).

A la réception des entremets VERGERS BOIRON, le candidat devra présenter un justificatif du distributeur. Seules seront prises en considération les boîtes pâtisseries avec leur entremets, en conformité avec le règlement du concours.

**Les entremets et les verrines seront jugés de la façon suivante :**

LES ENTREMETS		LES VERRINES	
Dégustation	50	Dégustation	20
Présentation	20	Présentation	10
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

### **ARTICLE 3 : le jury**

Les jurys seront composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, et effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 28 octobre**.

Le Jury sera composé de spécialistes de la Pâtisserie et de la Gastronomie sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin. **LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

### **ARTICLE 4 : résultats et récompenses**

L'heure et le lieu de la **remise des prix** seront indiqués sur l'accusé de réception après inscription.

**Il est OBLIGATOIREMENT demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle (veste) sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.**

*Tous les candidats seront récompensés par la Société Vergers Boiron :*

- 1er prix : **210€** en chèques CADHOC, 1 coupe, **1 couteau**, 1 livre et 1 lot pâtissier offerts par les Vergers Boiron
- 2ème prix : **140€** en chèques CADHOC, 1 coupe, **1 couteau**, 1 livre et 1 lot pâtissier offerts par les Vergers Boiron
- 3ème prix : **70€** en chèques CADHOC, 1 coupe, **1 couteau**, 1 livre et 1 lot pâtissier offerts par les Vergers Boiron
- 4ème au 6ème prix : 1 livre et 1 lot pâtissier offerts par les Vergers Boiron

Tous les candidats recevront un diplôme de participation.

### **ARTICLE 5 : responsabilités**

Toutes photographies des candidats et de leurs dégustations pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne ([www.romorantin.fr/jgs](http://www.romorantin.fr/jgs)) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

# Bulletin de participation

## Entremets et Verrines

A retourner dûment complété avant le : samedi 14 octobre 2023 à :  
Journées Gastronomiques de Sologne  
13, rue du Tour de la Halle  
41200 Romorantin-Lanthenay

### CANDIDAT

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

### EMPLOYEUR

Profession : .....  
RAISON SOCIALE :  
.....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

**Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle sur le podium, sous peine de ne pas être admis à la remise des prix.**

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours des meilleurs **ENTREMETS** et **VERRINES** « purée de **Sudachi** » et je certifie sur l'honneur que les produits présentés seront bien de ma fabrication.

**A :** .....

**Le :** ...../...../.....

**Signature :**